



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4114

Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature d’une convention d’occupation temporaire à titre gratuit avec l’association «Jardin en Herbes», sise 53, rue Charles Richard à Lyon 3e, d’un terrain communal situé 2 rue Chambovet à Lyon 3e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4114 - JARDINS PARTAGES – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION «JARDIN EN HERBES», SISE 53, RUE CHARLES RICHARD A LYON 3E, D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE 2 RUE CHAMBOVET A LYON 3E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-4788 du 17 septembre 2012, la Ville de Lyon a acquis auprès des Hospices Civils de Lyon un tènement immobilier à usage de jardin et parc public correspondant au « parc Chambovet » sis 2 rue Chambovet à Lyon 3^e dans le quartier de Montchat.

L'association « Jardin en Herbes », sise 53, rue Charles Richard à Lyon 3^e s'est constituée en 2018 autour d'un projet d'animation de jardin partagé, d'organisation de cultures potagères et florales et de sensibilisation à l'écojardinage. Auparavant, le groupe d'habitants a initié un ensemble d'actions au sein du parc Chambovet pour le développement du jardinage participatif en investissant les six bacs installés dans le parc par la Ville de Lyon.

Un espace correspondant à une des terrasses constituant la parcelle cadastrée CI23, auparavant jardiné et étant libre de tout usage, a été repéré pour un usage de jardin partagé. La Ville de Lyon a entrepris quelques interventions pour l'alimentation en eau.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Jardin en Herbes », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 250 m² pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021.

La valeur locative totale annuelle est de 1 250 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire, ainsi que ses annexes, avec l'association « Jardin en Herbes », sise Espace Elsa Triolet Montchat – 53, rue Charles Richard à Lyon 3^e jointe en annexe à la présente délibération est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON